



Rapports de situation¹

Rapport du Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
A. Plan-cadre d'équipement (résolution WHA63.7)	2
B. Sûreté et sécurité du personnel et des locaux (résolution WHA63.6).....	5

¹ Les parties C à M seront publiées ultérieurement.

A. PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT (résolution WHA63.7)

1. En mai 2010, la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé a examiné un rapport qui comportait les détails des besoins immédiats et permanents de l'Organisation en matière de rénovation, de construction et d'acquisition.¹ L'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA63.7, dans laquelle elle a, entre autres : i) décidé d'allouer au fonds immobilier un montant de US \$22 millions afin de couvrir les frais des travaux de rénovation à entreprendre d'urgence ; et ii) autorisé le Directeur général à effectuer les études techniques et à engager les travaux concernant les projets urgents identifiés dans le rapport.

2. Le tableau ci-dessous indique comment il est prévu d'utiliser le solde du fonds immobilier pour la période restante de l'exercice 2010-2011.

3. Des informations détaillées concernant le plan-cadre d'équipement et le mécanisme durable de financement du fonds immobilier figurent dans l'avant-projet de budget programme 2012-2013. Les projets planifiés sont examinés par le groupe d'arbitrage et de validation du plan-cadre d'équipement, qui a remplacé le comité du programme pour les bâtiments. Le groupe valide les dépenses d'équipement nécessaires de l'Organisation par rapport à un calendrier s'étendant sur une période de 10 ans et fournit des chiffres concrets pour la préparation des budgets programmes.

¹ Document A63/36.

**TABLEAU. UTILISATION PRÉVUE DU SOLDE DU FONDS IMMOBILIER
POUR 2010-2011¹**

Lieu	Description	2010-2011 (en milliers de US \$)
Siège	1) Travaux d'entretien urgents axés sur la protection contre l'incendie (résolution WHA63.7). 2) Études techniques et travaux préparatoires concernant la rénovation des installations essentielles du bâtiment principal au Siège, y compris des travaux d'isolation pour une utilisation rationnelle de l'énergie et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables pour le chauffage et la climatisation (résolution WHA63.7). 3) Travaux de mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies, notamment : installation de film de protection antibris de glaces et d'un système de surveillance vidéo ; et construction d'un bâtiment pour les accréditations, comprenant un centre des services de sécurité (résolution WHA63.7). 4) Rénovation de salles de conférence au Siège (salle C et salle B). ^a 5) Travaux sur l'infrastructure informatique requis pour la poursuite des activités institutionnelles. 6) Rénovation des ascenseurs qui ne répondent plus aux normes minimales de sécurité. ^a 7) Remplacement des fenêtres qui ne sont plus étanches à l'eau ou à l'air dans le bâtiment X. ^a 8) Remplacement des unités centrales externes pour la climatisation dans les salles de vidéoconférence et élimination progressive des unités individuelles utilisant encore le gaz R-22 qui est désormais interdit. ^a	19 950
Région africaine	1) Travaux d'entretien et de réparation au Bureau régional : <ul style="list-style-type: none"> • système d'égouts dans la concession du Djoué • rénovation des ateliers de la propriété • rénovation complète du système de climatisation • rénovation partielle de la principale façade du bâtiment • rénovation du plafond de la salle de conférence. 	

¹ Sous réserve de disponibilité.

^a Il est prévu que ces travaux soient effectués en utilisant le flux de ressources généré par les locations et concessions au Siège et affecté au fonds immobilier. Le fonds immobilier conserve toujours le solde nécessaire pour le règlement final de la construction du bâtiment OMS/ONUSIDA, à la fin de la période de garantie.

Lieu	Description	2010-2011 (en milliers de US \$)
	2) Travaux d'entretien et de réparation dans les bureaux de pays, y compris pour la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les locaux de l'OMS : <ul style="list-style-type: none"> • travaux de rénovation dans le bureau de pays et les bureaux locaux en République démocratique du Congo • travaux de rénovation dans le bureau de l'OMS en Mauritanie • construction d'une nouvelle salle de réunion et d'entrepôts dans le bureau de l'OMS en République du Congo • rénovation des bureaux de terrain du Programme élargi de vaccination en Angola • construction d'une extension et travaux de rénovation dans le bureau de l'OMS au Bénin. 	2 402
Région des Amériques	Possibilité de cofinancement avec le fonds directeur d'investissement de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS)	À décider
Région de l'Asie du Sud-Est	Travaux d'entretien et de réparation sur le site du Bureau régional : <ul style="list-style-type: none"> • remplacement du système de détection et de lutte contre l'incendie • amélioration et remplacement du central téléphonique et de l'ensemble des serveurs • remise en état du revêtement de surface du parking • rénovation des escaliers. 	1 305
Région européenne	Aide immédiate en espèces requise pour permettre aux infrastructures et au système informatique de fonctionner à nouveau après les inondations du Bureau régional, sous réserve de remboursement.	À décider
Région de la Méditerranée orientale	1) Travaux urgents dans les bureaux de pays pour la mise en conformité des locaux de l'OMS avec les normes minimales de sécurité opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> • extension du bureau de l'OMS au Pakistan • mesures de sécurité et de sûreté concernant les locaux dans les bureaux de l'OMS en Afghanistan, à Djibouti, en Iraq, au Pakistan, en Somalie, au Soudan et au Yémen. 2) Travaux de réparation et d'entretien sur le site du Bureau régional : <ul style="list-style-type: none"> • rénovation et remplacement : éléments mécaniques dans les cinq ascenseurs ; matériel de climatisation et ventilo-convecteurs • remplacement d'éléments de finition des bâtiments (sols endommagés, plafond du passage couvert et portes). 3) Achèvement de la construction du bureau de l'OMS en Jordanie et du Centre régional chargé des activités relatives à l'hygiène du milieu (phases 2 et 3).	4 303

Lieu	Description	2010-2011 (en milliers de US \$)
Région du Pacifique occidental	1) Travaux d'entretien et de réparation sur le site du Bureau régional : <ul style="list-style-type: none"> • rénovation des bâtiments (réparation des dommages causés aux toitures, des fuites et infiltrations dans tous les bâtiments résultant des typhons qui ont eu lieu en 2009 et des secousses sismiques de 2010) • aménagement paysagé après la rénovation du hall de conférence • reconfiguration de l'accès à l'entrée et du parking automobile. 	
	2) Rénovation du bureau de l'OMS pour le Pacifique Sud.	620
	Total	28 580

B. SÛRETÉ ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL ET DES LOCAUX (résolution WHA63.6)

4. En mai 2010, la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé a examiné un rapport contenant des précisions sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux,¹ et notamment des informations sur un dispositif plus durable de financement des différents types de coûts y afférents. L'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA63.6, dans laquelle elle reconnaissait les besoins urgents qui avaient été recensés et les besoins de financement connexes pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux.

5. Le rapport indiquait également que le solde du fonds pour la sécurité était insuffisant ; aussi, dans la résolution WHA63.6, l'Assemblée de la Santé a-t-elle décidé d'affecter US \$10 millions au fonds pour la sécurité et prié le Directeur général de faire rapport au Conseil exécutif à sa cent vingt-huitième session sur l'exécution des projets financés par le fonds pour la sécurité.

6. On considère qu'il existe un besoin de soutien du fonds pour la sécurité en Afghanistan, en Iraq, au Nigéria, au Pakistan, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan, au Tchad et au Yémen. Ce besoin a été déterminé en tenant compte des critères suivants :

- la présence de menaces pour la sécurité
- le degré d'observance des normes minimales de sécurité opérationnelle
- l'état du financement actuel, en considérant si oui ou non un financement pourrait être disponible grâce au nouveau prélèvement en fonction du lieu d'affectation prévu dans tous les plans de travail.²

7. Dans une analyse récente portant sur la nature et l'incidence des différentes menaces pour la sécurité, il a été constaté que la majorité des incidents ont lieu lorsque les membres du personnel de l'OMS exécutent des activités opérationnelles en dehors des locaux de l'OMS. Il a donc été décidé de

¹ Document A63/35.

² Voir le document A63/35, paragraphe 17.d).

concentrer l'utilisation des fonds pour la sécurité sur l'achat de cinq catégories d'équipements essentiels pour le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle, à savoir :

- véhicules blindés
- matériel de protection individuelle, tel que tenues de protection et casques pare-balles
- matériel de communication, tel que matériel de radio HF et VHF et téléphones par satellite
- matériel médical de terrain, tel que kits de premiers secours et de traumatologie de terrain
- matériel auxiliaire, tel que GPS et extincteurs pour véhicules.

8. En travaillant en étroite consultation avec leurs bureaux régionaux respectifs, les bureaux de pays de l'OMS ont procédé à des analyses plus approfondies avec pour résultats :

- de brèves descriptions de la présence de l'Organisation dans le pays, y compris le nombre et la répartition du personnel et des activités programmatiques
- des estimations préliminaires des besoins dans les cinq catégories d'équipements susmentionnés
- des inventaires de l'équipement existant dans les cinq catégories
- des documents attestant de la nécessité du matériel demandé (par exemple évaluation des risques en matière de sécurité, normes minimales de sécurité opérationnelle et rapports ad hoc des responsables de la sécurité de l'OMS).

9. Ce processus de consultation – qui fait appel aux bureaux de pays, aux bureaux régionaux et au Siège – a permis de confirmer la première demande d'équipements de sécurité, y compris les spécifications techniques du matériel à acheter en coordination avec le processus d'achat interinstitutions pertinent et un cadre logistique pour la livraison aux bureaux de pays de l'OMS.

10. Au 1^{er} octobre 2010, un montant de US \$4,44 millions avait été engagé au titre du fonds pour la sécurité, des livraisons ayant lieu pour les diverses opérations de l'OMS dans les pays mentionnés.

11. Le Directeur général a adopté une approche en plusieurs volets en vue d'intégrer les coûts relatifs à la sécurité dans le budget programme et de garantir un financement durable ;¹ le Secrétariat a mis en place divers mécanismes allant dans ce sens. Les lignes directrices pertinentes ont été publiées pour la période de transition 2010-2011, et les éléments clés ont été dûment examinés au cours de l'examen de l'avant-projet de budget programme 2012-2013. Une fois appliqués, ces mécanismes devraient garantir que toutes les opérations de l'OMS soient conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle.

= = =

¹ Voir le document A63/35, paragraphes 16 et 17.